



UNE EXPANSION ILLIMITEE DES RADIODIFFUSEURS PUBLICS DANS LE DOMAINE DES NOUVEAUX MEDIAS MENACE LE DEVELOPPEMENT DES OPERATEURS COMMERCIAUX

Bruxelles, le 5 mars 2009. A l'occasion de l'audition publique sur le thème du «Rôle des radiodiffuseurs publics» organisée aujourd'hui par le Parlement Européen, des représentants des entreprises européennes du secteur des médias privés – comprenant l'Association des Télévisions Commerciales européennes (ACT), l'Association Européenne des Radios (AER), le Conseil des Editeurs Européens (EPC), l'Association Européenne des Editeurs de Journaux (ENPA) et l'Association allemande des Radiodiffuseurs Privés et des Fournisseurs de contenus en ligne (VPRT) – demandent aux institutions et aux Etats Membres de l'Union Européenne la garantie de l'application des principes de concurrence loyale dans le secteur des médias, par l'intermédiaire d'un cadre opérationnel transparent pour la radiodiffusion publique.

Après l'audition, certains opérateurs médias européens ont critiqué le manque de représentation d'acteurs pertinents dans ce débat puisque la presse écrite, la radio et la presse en ligne n'avaient pas été invitées à s'exprimer, bien qu'elles aient exprimé leur souhait d'y participer. Cela a limité le débat et sous-entend que des positions pertinentes n'ont pas été entendues. Au lieu de cela, c'est la peur des radiodiffuseurs publics face à toute réglementation de leurs activités en ligne qui a prédominé dans la salle.

Toutefois, la coalition des médias européens a accueilli avec intérêt l'intervention faite par **Madame Viviane Reding, Commissaire européen pour la Société d'Information et les Médias**, lorsque celle-ci s'est exprimée devant la commission parlementaire en soulignant le fait que la Commission devrait refléter une balance claire entre le droit de la concurrence et le droit audiovisuel.

Ross Biggam, Directeur général de l'ACT et unique représentant de l'industrie commerciale à l'audition a déclaré : «Nous demandons aux institutions européennes de prendre en compte nos inquiétudes. Les consommateurs européens – qui sont aussi les contribuables européens – ont le droit de profiter d'un paysage médiatique qui établit clairement une distinction entre la radiodiffusion publique et commerciale. Les mécanismes d'examen ex-ante proposés par la Commission Européenne – celui-ci étant le parfait exemple de subsidiarité en action - avec des dispositions d'une réglementation indépendante, ainsi qu'un appel à une claire séparation entre les activités publiques et commerciales des diffuseurs publics garantiront cela. Ceux-ci constituent en effet une opportunité importante pour les radiodiffuseurs publics et les Etats Membres d'assurer un fonctionnement correct du marché européen des médias dans le futur.»

A la lumière de la crise financière, la pérennité des modèles économiques établis dans le secteur des médias privés est menacée et il est plus que jamais important de s'assurer que les règles en matière d'aides d'Etat sont correctement appliquées. C'est à cette seule condition

qu'une distorsion de la concurrence dans le marché sera évitée. Dans ce climat économique, les opérateurs privés sont bien plus exposés aux évolutions du marché que leurs concurrents financés par des fonds publics, à tel point que la tendance récente des radiodiffuseurs publics à étendre de façon importante leurs activités aux nouveaux médias, et ce dans de nombreux pays européens, les affecte bien plus qu'à d'autres périodes.

Angela Mills Wade, Directrice exécutive de l'EPC, a souligné que «le marché des journaux en ligne et ses lecteurs devraient bénéficier d'une grande diversité de fournisseurs qui ne doit pas être limitée par la concurrence déloyale d'un acteur dominant. Or, les dépenses, le contenu et les avantages publicitaires transversaux dont jouissent les radiodiffuseurs publics sont tels qu'ils submergent même le plus dynamique des journaux en ligne. Tout cela va compromettre les investissements dans de nombreux domaines d'activité potentielle du secteur privé.»

Valtteri Niiranen, Directeur de l'ENPA a indiqué: «L'ENPA est inquiet de l'ampleur de la confusion régnant au sujet de ce que les radiodiffuseurs peuvent effectuer dans le domaine des nouveaux médias. Dans de nombreux Etats, les activités des radiodiffuseurs publics ont eu une incidence certaine sur les éditeurs. Les radiodiffuseurs publics développent ce qui semble être des activités commerciales, forçant les éditeurs à déposer devant leurs autorités nationales des plaintes pour concurrence déloyale; quand cela n'a pas été traité de façon adéquate, ces plaintes doivent être présentées aux autorités européennes en dernier recours, du fait des incertitudes concernant les attributions des radiodiffuseurs publics. Le moment est venu pour l'Union Européenne de rappeler aux Etats Membres qu'ils doivent définir clairement le rôle des radiodiffuseurs publics, en vue d'éviter ces incertitudes. »

Considérant le débat d'un point de vue national, **Tobias Schmid, Vice-président de VPRT et Vice-président de la politique des médias pour RTL Télévision Allemagne**, a ajouté : «Un certain nombre d'Etats Membres de l'Union Européenne ont fait part de leur inquiétude relative à la mise à jour des règles s'appliquant à la radiodiffusion publique. Nous ne comprenons pas cette agitation. La révision de la Communication de la Commission concernant l'application aux services publics de radiodiffusion des règles relatives aux aides d'Etat n'est pas une harmonisation européenne et reconnaît le principe de subsidiarité. Néanmoins, des indications strictes pour en assurer un contrôle effectif et la transparence sont absolument nécessaires. »

En 2007, les gouvernements européens ont accordé 22 milliards d'euros aux radiodiffuseurs publics au travers de l'Europe. Cela a fait du secteur télévisuel le troisième plus important bénéficiaire d'aides d'Etat dans l'Union Européenne. Seules une véritable concurrence et des règles équitables entre acteurs privés et publics permettront la fourniture de contenus innovants et de grande qualité par les médias privés dans le futur, qu'il s'agisse de radiodiffusion, de presse écrite ou d'activités en ligne. La Commission Européenne présentera prochainement son nouveau texte sur la révision de la Communication concernant l'application aux services publics de radiodiffusion des règles relatives aux aides d'Etat, texte qui clarifiera les problèmes en suspens et examinera plus en détails les futures activités des radiodiffuseurs publics dans le nouvel environnement média et sur les plates-formes portables.

Frederik Stucki, Secrétaire Général de l'AER, a déclaré : « Nous préconisons une séparation claire entre les activités des radiodiffuseurs privés et publics. Un système transparent et une affectation des fonds à des centres de profits rendront possible une saine

concurrence entre ces deux groupes. C'est à cette seule condition que les médias commerciaux européens pourront survivre dans le nouvel environnement média et offrir du contenu de grande qualité à des millions de citoyens européens dans le futur.»

About the ACT:

The Association of Commercial Television in Europe (ACT) is a trade association representing the interests of the commercial broadcasting sector in Europe. The ACT has twenty eight member companies active in 34 European countries operating more than 400 free-to-air and pay-tv channels and distributing several hundred channels and new services. For further information, please see: www.acte.be

Press contact:

Ross Biggam
Director General
Phone: +32-2-738 76 13
GSM: +32-477-407 733
E-mail: rb@acte.be

Utta Tuttlies
Head of Communications
Phone: +32-2-738 76 18
GSM: +32-495 – 24 64 67
E-mail: ut@acte.be

About the AER:

The Association of European Radios (AER) is a Europe-wide trade body representing the interests of over 4,500 private/commercial radio stations across the EU27 and in Switzerland. For further information, please see: www.aereurope.org

Press contact:

Frederik Stucki
Secretary General
Phone: +32.2.736.91.31.
E-mail: aer@aereurope.org

Vincent Sneed
EU Policy Adviser
Phone: +32-2-736 91 31
E-mail: vincent.sneed@aereurope.org

About the EPC:

The European Publishers Council is a high level group of Chairmen and Chief Executives of leading European media corporations actively involved in multimedia markets spanning newspaper, magazine, book, journal, internet and online database publishers. Many EPC members also have significant interests in commercial television and radio. For our list of members and further information please visit the following address: www.epceurope.org/about/ourmembers.shtml

Press contact:

Angela Mills Wade
Executive Director
Phone: +32-2-231 12 99
E-Mail: angela.mills@wade.uk.net

Heidi Lambert
Press Relations
Phone: +44-(0)-1245-47 62 65
E-Mail: heidilambert@hlcltd.demon.co.uk

About the ENPA:

The European Newspaper Publishers' Association (ENPA) is an international association, advocating the interests of the European newspaper publishing industry at different European and international organisations and institutions. ENPA represents over 5,200 national, regional and local newspaper titles, published in 23 European Union Member States plus Norway and Switzerland. More than 150 million newspapers are sold and read by over 300 million Europeans every day, in addition to the millions of unique daily visits to online newspapers websites. For further information, please consult our website: www.enpa.be

Press contact:

Valtteri Niiranen
Director
Phone: +32-2-551 0190
E-Mail: valtteri.niiranen@enpa.be

Simon Summers
Press Relations
Phone: +32-2-551 0190
E-Mail: simon.summers@enpa.be

About the VPRT:

VPRT, Verband Privater Rundfunk und Telemedien e.V., German Association of Commercial Broadcasters and Audiovisual Services - Representing 160 companies operating in the field of commercial television, radio, audiovisual media services and teleshopping.

Press contact:

Hartmut Schultz
Communications Officer
Phone: +49-89-992496-0
GSM: +49-170-4332832
E-Mail: schultz@schultz-kommunikation.de
